

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Elus municipaux : Hüseyin YILDIZ (Co-Président élu), Nicole IZORE (conseillère municipale), Frédéric GIRAUD (conseiller municipal), Sylvette RIMBAUD (conseillère municipale), Jacques TAPIN (adjoint au Maire), Amaury BREUILLE (adjoint au Maire).

Membres conseil de quartier : Claude DUBOUE (Co-Président habitant), Eve-Rose DESWARTE (Co-présidente Habitante), Noëlle AIRAULT, Jean-Philippe ARNAUD, René BADOT, Solange CHARLOT, Jean DELRIEU, Denis Romain DUBUIS, Claude DUCH, Idriss EL MESNAOUI, Annie FORNES, Alain HENRION, Jean-Marc HIGELIN, Rémy LANDAIS, Jean-Pierre MERIGEAUD, Alain METAYER, Jacques MORISSET, Stéphane MORISSON, Rose Marie NIETO, Michel PAILLEY, Yannick PRUNIER, Françoise RADUREAU, Rodolphe ROBUCHON, Daniel ROUYEZ, Florent SIMMONET, Yannick TARDY, Hocine TELALI, Monique TROUVE.

Excusés : Jacqueline DUCH, Roland JOUANNETAUD, Pascale VINCENT.

Agents municipaux : Robin DEGREMONT et Marc MONNERIE.

Public : 15 personnes

- **Ouverture de la séance : 20h30**

C.DUBOUE fait le point sur les démissions après l'été :

- Pierre MOULIN : parti enseigner au Canada
- Alain BLO : n'habite plus le quartier Nord
- Michel PAILLEY : appelé à exercer les fonctions de conseiller municipal.

H.YILDIZ présente l'ordre du jour :

- Rappel du planning des projets d'ici la fin d'année,
- Intervention de la direction « vie participative »,
- Informations Pontreau,
- Point suite à la réunion « Cholette/phase2 »,
- Questions et informations diverses d'actualité.

Avant de rentrer plus en détail dans cet ordre du jour, le conseil revient sur deux points :

- **La réponse de la CAN sur la demande concernant le Lambon.**

Lors de la dernière réunion, le conseil avait signalé un rejet d'eaux usées dans le Lambon. La CAN dans sa réponse communiquée au conseil avant le 23.09.09 identifie deux causes :

- des rejets anormaux sur l'aire de la Mineraie : huiles de vidange de voiture vidées dans le réseau d'eaux pluviales,
 - des habitations du quartier dont les eaux usées sont raccordées sur les eaux pluviales. Des contrôles de raccordement seront programmés sur ce secteur. Les raccordements non conformes feront l'objet d'une taxation double de l'assainissement
Un conseiller de quartier fait remarquer que la zone ciblée = carrefour Sarrazine-Cholette-Gainerie ne correspond pas tout à fait à la zone évoquée en juin, c'est-à-dire la zone du Lambon en bordure des lotissements Cendrars-Carco-Epinettes. Une nouvelle demande sera donc adressée à la CAN ;
- Les crédits de « fonctionnement » par Jacques TAPIN (adjoint au Maire)
J.TAPIN rappelle tout d'abord la date de l'assemblée plénière des conseils de quartier : le samedi 24 octobre prochain. Lors de ce moment d'échanges, une discussion sur le budget de fonctionnement sera à l'ordre du jour., Chaque conseiller de quartier recevra le document de travail (projeté lors du CQ du 23.09.09) par mail ou voie postale avant l'assemblée plénière.
L'objectif est qu'une discussion s'installe entre les habitants et les élus. J.TAPIN explique que le mode opératoire de mise en œuvre des projets sera le même que pour les crédits d'investissement. De nouveaux services de la ville seront probablement à interpellier : sport, développement durable, culture... Un comité de suivi /évaluation extra-municipal composé d'élus et de conseillers de quartier sera mis en place. Plusieurs remarques remontent de la part des conseillers de quartier, notamment le questionnement sur le délai de mise en œuvre des dits projets, sur les reports (ou non) de crédits, sur le montant de l'enveloppe annuelle.....

I. Rappel du planning des projets d'ici la fin d'année

- Signalétique parc des Brizeaux
Les panneaux sont posés depuis cet été.
- Mise en sens unique rue Pierre Loti
L'expérimentation est en cours depuis cet été.
- Cabane à vélos – Brizeaux (école maternelle)
Projet à 3 000€
La dalle et la cabane sont en place depuis fin septembre.
- Chemin piéton route de Chauray – rue des Maisons Rouges
Projet à 25 000€
Début des travaux en novembre 2009 (2 mois).

○ Mur d'enceinte du lavoir de Surimeau

Projet à 11 000€

Début des travaux en septembre 2009 (3 mois).

○ Office traiteur place de Strasbourg

Projet à 15 000€

Début des travaux en octobre 2009 (3 mois).

○ Aménagement du mur du champ de tir

Sur ce projet, le conseil de quartier avait demandé deux devis : un devis « peinture + fresque » et un devis « haie végétale ».

Un devis a été reçu émanant du service patrimoine/bâti pour le projet « peinture + fresque ». En voici le détail :

- *Reprendre les enduits 63 540 € HT*

- *Mise en peinture des façades (couche de fond) 22 350 € HT*

- *Réalisation d'une fresque murale 17 200 € HT*

Coût total des travaux 103 090 € HT : 123 295,64 € TTC

Vu le montant de ce projet « peinture + fresque », le conseil décide de se concentrer sur le projet de « mur végétal ». Aucun devis n'a pu être établi pour l'instant car le planning de travail du bureau d'études espaces verts est complet sur l'année 2009. Ce dernier a inscrit cette étude pour l'année 2010.

Il est décidé que la commission « environnement/espaces verts » se rendrait sur place pour rencontrer l'association utilisatrice de l'infrastructure et prendre en considération ses attentes spécifiques éventuelles. Un conseiller de quartier rappelle également que l'Etat a cédé l'infrastructure à la ville et que des clauses particulières existent.

○ Aménagement du bas de la rue d'Antes

Depuis plusieurs années, un projet d'aménagement du bas de la rue d'Antes est discuté afin de sécuriser les piétons notamment en sortie du croisement rue d'Antes – rue de la Maison Neuve, dans le virage. L'idée de créer un chemin piéton entre les arbres avait notamment été proposée.

Le conseil de quartier souhaite que ce projet soit un projet « phare » de l'année 2010 à venir. Il est notamment proposé d'essayer de faire inscrire ce projet au budget primitif municipal 2010 (avec participation CQ au besoin). De plus, un premier contact a été pris avec le SEV. En effet, dans l'idée d'aménager le bas de la rue d'Antes, le SEV est un interlocuteur incontournable avec l'actuelle rénovation du site des anciennes usines Marot et le projet de rassembler ici courant 2010 les services techniques d'exploitation. L.DEVILLE (directeur adjoint du SEV) s'est montré très intéressé pour organiser une

rencontre CQ-SEV-Ville. Une discussion pourrait avoir lieu avec le SEV lors du prochain conseil de quartier, le 16.12.09 (inscription à l'ordre du jour ?).

○ Sécurisation rue des Sablières

La demande de sécurisation de cette rue a été formulée la première fois en 2006. Un premier projet élaboré alors par la direction des espaces publics (DEP) n'a pas été suivi d'effet. Le conseil de quartier « Nord », mandat 2008-2011, a demandé de relancer ce projet, via la commission « voirie ». La DEP a repris le dossier, l'a approfondi, et est en mesure de le proposer à la discussion maintenant.

Une réunion de présentation va donc avoir lieu en présence des riverains du micro-quartier des Sablières, de la commission « voirie » du quartier « Nord », des techniciens de la ville et des élus référents. Cette réunion se tiendra en novembre et les riverains seront invités par courrier déposé dans les boîtes aux lettres.

Les grandes lignes du projet sont les suivants :

- Places de parking avec îlots de protection,
- Îlots centraux afin de délimiter les deux axes de la voie,
- Rétrécissement de la voie pour réduire la vitesse,
- Passages piétons créés avec accessibilité,
- Stop inversé au niveau du croisement Sablières/Renard,
- Coût total du projet = 35 000€.

* Crédits d'investissement résiduels 2009 du quartier :

A ce jour, sur l'enveloppe de 100 000 € attribuée, 59 000 € ont été engagés. Après discussion sur les possibilités de « consommer » les 41 000 € restant, les projets sus-visés n'étant pas prêts avant le 31 Décembre, il est proposé l'achat de bancs à installer sur le chemin du 3^e millénaire.
Vote : 3 abstentions

II. Intervention du service « vie participative »

Vélorution 2 le 26.09.09 + création d'une commission interquartiers

Un rappel est fait sur la tenue de Vélorution 2 le samedi 26.09.09.

Le concept de la Vélorution est de valoriser les transports alternatifs, « doux », et notamment le vélo. Toutes les informations sont sur le blog suivant : <http://velorutioniort.canalblog.com/>

Une commission interquartiers « plan vélo-pistes cyclables » a été créée pendant l'été 2009. Deux membres du conseil de quartier « Nord » se proposent pour en faire partie : Rose-Marie NIETO et Clade DUCH. A noter que R.DEGREMONT est l'interlocuteur privilégié pour toute question en lien avec cette commission interquartiers.

Les espaces partagés, outil entre conseillers de quartier

La création de cet outil a une volonté première : faciliter le travail entre les conseillers de quartier. Ainsi, les espaces partagés donnent essentiellement accès à trois rubriques :

- Un partage de fichiers (image, compte-rendu de commission...),
- Un agenda commun,
- Un espace de discussions.

Les espaces partagés seront accessibles via le site de la ville de Niort (www.vivre-a-niort.com) dans l'onglet « Quartiers ». Cet outil sera disponible très prochainement.

L'assemblée plénière des conseils de quartier le samedi 24.10.09

Rendez-vous incontournable des conseillers de quartier chaque année, l'assemblée plénière 2009 aura lieu le samedi 24.10 au dôme de Noron. Le rendez-vous est donné à partir de 8h30. Trois ateliers seront proposés le jour J. Un point important de l'assemblée plénière sera la discussion sur les crédits de « fonctionnement ».

Le festival de la biodiversité – juin 2010

Le festival de la biodiversité, avec comme thème principal : l'arbre, aura lieu en juin 2010. Autour de cet évènement, qui durera 3 à 4 jours, plusieurs actions pourront être menées, notamment au sein des quartiers. Ces actions pourront avoir lieu avant ou après l'évènement de juin (actions dans les écoles avant juin par exemple). L'idée est bien d'avoir une signalétique commune mais que l'essence de ce festival circule dans Niort pendant plusieurs mois.

Si le conseil a des idées de projet, une fiche projet-type peut être remplie et envoyée à la direction de la vie participative (contacter le référent de la commission « environnement/espaces verts » si besoin pour avoir cette fiche).

III. Informations Pontreau

○ Revêtement des entrées n°8-10-12

Intervention effectuée par la régie d'ici la fin d'année 2009.

Pas de goudronnage mais revêtement en grave ciment/calcaire.

○ Demande d'éclairage

Suite à une visite sur site début juillet avec des riverains et les associations de locataires, la demande d'éclairage a pu être précisée. Ainsi, la requête détaillée concerne « la création d'un cheminement lumineux entre l'arrière de la tour n°6 et le canisite qui est aujourd'hui sous-utilisé ».

Un devis a été établi par les services techniques. Ces derniers proposent la pose d'un candélabre avec lumière tamisée (hauteur de la source de lumière = 4m pour éviter les dégradations), raccordé au réseau existant. Ce projet se chiffre à 5 000€ et est proposé au vote du conseil. Le conseil de quartier vote à l'unanimité pour ce projet qui sera réalisé d'ici la fin d'année 2009 ou tout début d'année 2010.

○ Bloquer les entrées de l'espace situé entre les tours aux voitures

De nombreux véhicules accèdent à l'espace situé entre les tours via trois entrées identifiées : l'entrée de la tour n°8 et deux entrées « sauvages » devant le n°10 et à l'arrière du n°12. Il faut rappeler qu'entre ces trois tours se situe une aire de jeux pour enfants et que du coup, le passage interdit de véhicules à proximité immédiate est très dangereux. Une fiche de proximité a été établie pour bloquer l'accès de cet espace aux voitures. Un débat a lieu au sein du conseil sur le fait que certains riverains puissent accéder au bas des tours. En effet, certains riverains déchargent leurs courses, d'autres portent des choses lourdes...

Le projet proposé par les services techniques est le suivant :

- Entrée « Ouest »

Pose de 9 barrières « type ville » sur le trottoir au pied de la tour n°10,

- Entrée « Nord »

Déplacement des deux rochers et pose de 10 barrières « type ville » sur le trottoir à l'arrière de la tour n° 12,

- Entrée « Sud »

Remise en place d'une barrière amovible « type ville » à l'entrée principale, devant le n°8.



Si les riverains ont besoin de déménager, d'accéder exceptionnellement au pied des tours, une demande pourra être faite auprès de la ville de Niort pour rentrer par le n°8 grâce à la barrière amovible. Cette barrière est amovible et non fixe car un accès doit permettre le passage des secours et des pompiers en cas d'urgence.

○ Local jeune + présence d'un animateur (demandes des jeunes)

Une réunion a eu lieu le 10.07.09 afin de trouver des solutions à ces demandes. A ce titre, le local situé rue Pierre de Coubertin (ex. local jeunes) est utilisé par une association = *le cercle généalogique des deux sèvres* et ce, quatre fois par mois (4X3h = 12H/mois). H.YILDIZ explique que cette association a un contrat de location qui court jusqu'en 2011 et qu'elle se rend très régulièrement aux archives départementales situées rue de la Blauderie. Une solution pourrait être trouvée car Habitat Sud Deux Sèvres (HSDS) offre une possibilité de location au rez-de-chaussée du n°10 du Pontreau. Une méthodologie est donc à mettre en place sur ce projet : contacter l'association et lui expliquer le projet de « local jeunes », mettre à niveau les loyers, voir les besoins de l'association... En ce qui concerne la gestion du local jeune, la médiation sociale, en lien avec le CSC Grand Nord, pourrait s'en charger. A ce titre, il serait nécessaire de modifier la fiche de poste des médiateurs sociaux de la ville afin qu'ils puissent répondre à ces nouvelles missions d'animation. Le conseil de quartier propose de parler « d'éducateur » plus que « d'animateur ».

En conclusion de ces quatre points, il est décidé d'organiser une réunion de « restitution » auprès des riverains du Pontreau fin octobre. Cette réunion permettra au conseil de quartier de présenter les réponses apportées par les services de la ville aux demandes des riverains de ce micro-quartier et formulées pour la première fois en mars dernier.

IV. Point suite à la réunion « Cholette/phase2 »

Cette réunion a eu lieu le 08.09.09, au CSC de Cholette, en présence de la commission « voirie », des techniciens de la ville de Niort, des élus référents et du cabinet d'études missionné sur le projet, le cabinet A2I infra. C.DUBOUE rappelle que chaque membre du conseil de quartier a reçu le compte-rendu de cette réunion que ce soit par mail ou par voie postale. Le référent de la commission « voirie » prend alors la parole. Il explique que le projet réétudié ne présente pas de changements notables par rapport à l'original. En revanche, il rappelle que plusieurs réunions de concertation avec les riverains avaient été réalisées les années précédentes. Il exprime donc des regrets sur le fait que ce projet soit réétudié aujourd'hui, après toutes ces phases de concertation.

A.BREUILLE rappelle les grandes lignes du projet Cholette/phase 2, à savoir :

La continuité est prévue par rapport à la phase 1 :

- embellissement de la rue avec aménagements paysagers,
- cohabitation voitures/piétons/vélos,
- sécurité vis-à-vis de la vitesse des véhicules.

La réduction des coûts s'effectue sur deux points essentiels :

- les murets en pierre d'un coût élevé sont supprimés (objectif de la ville est de promouvoir le patrimoine « existant »),
- baisse des coûts sur la partie Antes – Verdiers : réfection du seul revêtement de surface (au lieu de la réfection complète de la voirie dans le projet initial). La partie Verdiers-Mésanges est quant à elle maintenue.

Sur ce dernier point, deux argumentations sont données par les élus. Tout d'abord, la voirie sur la partie Antes-Verdiers est jugée « correcte » (voirie refaite il y a 10 ans) et ne nécessite pas une réfection importante. L'effort sera plutôt donné sur les aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules sur cette partie de la rue de Cholette. L'autre argument donné est que de nombreux lotissements sont en train d'être construits à proximité de la rue d'Antes. De ce fait, des aménagements seront peut être à prévoir dans quelques années.

Suite à la réunion du 08.09.09 et à la remarque de la commission « voirie », une demande a été faite auprès de la CAN pour qu'un abri-bus soit mis en place au niveau de l'arrêt « Tourterelles », juste devant le bassin d'orage. A.BREUILLE précise également que le carrefour rue de Cholette/rue d'Antes sera traité dans le projet avec un travail de réfection sur le débouché de Cholette (création de voies plus larges). La mise en place de STOP au niveau de la rue d'Antes va être étudiée. En effet, la circulation rue d'Antes est rapide et la pose de STOP (marquage d'un arrêt) au niveau du carrefour avec la rue de Cholette permettrait d'empêcher la prise de vitesse des véhicules.

Le principal point de débat concerne la place du vélo dans l'aménagement. En effet, aucune piste cyclable n'est matérialisée dans le projet et le conseil de quartier s'en inquiète. Une conseillère de quartier précise que de nombreux enfants empruntent cette section de la rue de Cholette en vélo pour aller au collège Pierre et Marie Curie. A.BREUILLE confirme ce point mais rappelle que la priorité des priorités est de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les personnes en vélo. Pour ce faire, il faut réduire la largeur de la voie. La création d'une piste cyclable crée une place pour le cycliste mais permet aussi aux voitures d'augmenter leur vitesse. Le conseil se montre sceptique sur ce point et préfère séparer « espace cycliste » et « espace voiture ». Un conseiller

de quartier explique que du point de vue juridique, il est autorisé de rouler en vélo sur le trottoir jusqu'à 8 ans, pas après... Sauf si une autorisation exceptionnelle est délivrée par la mairie.

Proposition est faite de créer un marquage piéton-vélo sur le trottoir ? A.BREUILLE se montre défavorable car ce type de mitoyenneté est source de beaucoup d'accidents, que ce soit entre les vélos et les piétons ou entre les vélos et les automobilistes lorsque les cyclistes réintègrent la voie principale. La priorité est de trouver la meilleure solution pour les vélos, les piétons et les automobilistes, ce qui n'est pas le plus simple.

C.DUBOUE propose au conseil de quartier de voter le projet de la phase 2 de Cholette. Le conseil de quartier se pose la question : est-ce au CQ de voter ? Les informations sur le projet sont-elles suffisantes ? Certains conseillers de quartier trouvent que l'ordre du jour du conseil de quartier n'était pas assez explicite pour que les riverains de la rue puissent se manifester. Des regrets sont formulés sur la réunion du 08.09.09 où, pour certains membres du conseil, les riverains de la rue de Cholette auraient du être invités en plus de la commission « voirie ». Un débat a lieu sur cette remarque car c'est la commission « voirie » qui a demandé en juin dernier à ce qu'une réunion de présentation est lieu entre les techniciens, les élus et la commission.

Sur le vote du projet, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - Refus de vote = 5 | - Abstentions = 6 |
| - Contre le projet = 1 | - Pour le projet = 12 |

V. Question et informations diverses d'actualité

Une réunion avait lieu le 07.09.09 sur la restructuration des lignes de bus. Deux membres du conseil de quartier étaient présents à cette réunion. Vu l'heure tardive, il est proposé d'aborder ce thème lors du prochain conseil de quartier, le 16.12.09.

Certains membres du conseil souhaitent revenir sur le plan de déplacement depuis fin juin. Ainsi, plusieurs conseillers de quartier se montrent perplexes sur les itinéraires à utiliser, notamment pour descendre la colline St André. Une conseillère de quartier complète : depuis que la rue St André est fermée à la circulation, il n'existe plus de liaison interquartiers entre le Quartier Nord et le Centre Ville. Ceci pose de vrais problèmes d'accès au centre-ville. Sur ce point, A.BREUILLE explique que le flux de circulation rue St André était considérable et non adapté à la largeur de voirie. Il souhaite également parler des « débouchés ». Ainsi, selon ses propos, si l'on crée un accès, il doit y avoir un réel débouché à la clé.

Information est donnée sur la tenue demain Jeudi 24 Septembre à 20h30 à Ste Pezenne d'une réunion publique animée par Mme le Maire de Niort et M. le président de la CAN sur les difficultés de circulation et le plan de déplacements urbains.

Un membre du conseil de quartier, et habitant des Brizeaux, souhaite prendre la parole sur le devenir de ce micro-quartier. Son propos est retranscrit ci-dessous :

« Concernant le secteur des Brizeaux, je souhaiterais que l'on puisse nous exposer les perspectives d'avenir de ce quartier en pleine évolution et qui va devoir s'adapter à un certain nombre de projets, et notamment à :

- l'extension de la maison de retraite existante et à la construction d'un centre d'hébergement des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- à la construction envisagée d'une centrale de chauffage au bois importante,
- au fort développement en cours de l'urbanisation le long des rues Maurice Caillard et Eric Tabarly (immeubles collectifs + maisons individuelles).

Autre point important, les mesures prises au nom du développement durable : développement simultané des transports en commun, création de chemins piétonniers et de pistes cyclables et surtout, mise en place de commerces de proximité qui jusqu'à présent font cruellement défaut. A-t-on également incité tous les futurs riverains à utiliser les énergies renouvelables lors du dépôt de leur permis de construire ? Les mesures fiscales et aides financières facilitant la mise en œuvre de ces énergies ont-elles été présentées ? Aussi, je souhaite qu'un responsable de la ville (élu, agent...) puisse venir nous exposer les dispositions d'urbanisme prises, et si possible, avec un plan à jour allant du parc des Brizeaux et la rue Tabarly. »

Fin de la réunion à 00h30.